

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Flavien THÉLISSON – Agnès PRUNET – Guillaume PIOCHON - Anne GOGUÉ -Nicolas GROSSI - Justine MARCHAND - François LECHRIST - Pauline RENAUDIN - Patricia VINCENT - Philippe CHANDONNAY - Graziella LEPLEY - Geoffrey BEDU - Mylène BELOT - Éric BRIAULT.

Absent excusé - Yannick BARRIOS qui a donné pouvoir à Agnès PRUNET.

N° 1-11.06.2020 – OBJET : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guillaume PIOCHON a été désigné secrétaire de séance

N° 2-11.06.2020 – OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2020

Questions diverses : observation de François LECHRIST sur l'utilisation du terme « enfin » lors de l'intervention de Flavien THÉLISSON. Il est décidé de supprimer le mot « enfin ».

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020, transmis à l'ensemble des élus, ne soulevant aucune objection, est adopté à la majorité des membres présents et représentés dans la forme et la rédaction proposées, tenant compte des modifications ci-dessus exprimées.

N° 3-11.06.2020 - OBJET : INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE

Flavien THÉLISSON informe les élus de la règle d'attribution des indemnités et précise qu'il souhaite tenir compte de l'enveloppe budgétaire actuelle du budget de la Commune.

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient, à titre automatique, d'une indemnité de fonction fixée selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-23 ;

Vu l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016,

Vu la demande du Maire de fixer une indemnité de fonction inférieure au barème suivant : population de 1 000 à 3 499 hbts, taux maximal de droit : 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique IB 1207,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal d'acter la volonté du Maire de percevoir une indemnité à un taux inférieur, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. THÉLISSON Flavien, décide, avec effet au 25 mai 2020, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 42 % de l'indice brut 1027. Soit un montant mensuel brut de 1 633,55 €.

N° 4-11.06.2020 – OBJET : ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24 ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu que seuls les adjoints au Maire ayant délégation de fonctions ont droit à des indemnités de fonction ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction à Mme Agnès PRUNET, M. Guillaume PIOCHON, Mme Anne GOGUÉ et M. Nicolas GROSSI, adjoints au Maire, au 1^{er} juin 2020 ;

Vu le barème relatif aux indemnités d'adjoints au 1^{er} janvier 2020, population de 1 000 à 3 499 hbts, taux maximal 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique : IB 1027 (3 889,40 €) ;

Considérant la concertation du maire et des adjoints sur les indemnités ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins quatre abstentions de Agnès PRUNET, Guillaume PIOCHON, Anne GOGUÉ et Nicolas GROSSI, décide, avec effet au 1^{er} juin 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire comme suit :

1^{er} adjoint - 2^{ème} adjoint - 3^{ème} adjoint et 4^{ème} adjoint : 17,85 % de l'indice brut 1027, soit un montant brut mensuel de 694,26 €.

Il s'engage à transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé, récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Flavien THÉLISSON expose que si certains conseillers municipaux étaient amenés à faire des achats pour la Commune, un bon de commande serait à prendre en Mairie. En réponse à une demande sur le mode d'éventuels remboursements aux élus, il faut vérifier ce que la loi permet de faire. François LECHRIST propose de créer peut-être une régie d'avance.

N°5-11.06.2020-OBJET : DÉNOMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET NOMINATIONS

Monsieur le Maire présente les différentes commissions communales qui seront sous sa présidence ainsi que sous la responsabilité des Adjoints qui en seront vice-présidents.

		LE MAIRE Flavien THÉLISSON			
		Responsable du Personnel			
		Finances - Conseil Municipal			
1 ^{er} Adjoint Agnès PRUNET	2 ^{ème} Adjoint Guillaume PIOCHON	3 ^{ème} Adjoint Anne GOGUÉ	4 ^{ème} Adjoint Nicolas GROSSI		
Culture/Communication /Bibliothèque/Salle Moisant/Cinéma	Enfance - Jeunesse - Petite Enfance	Cadre de Vie/Environnement local/Fleurissement	Urbanisme/P.L.U/Bâtiments Communaux		
Mylène BELOT Pauline RENAUDIN Justine MARCHAND	Patricia VINCENT Pauline RENAUDIN Graziella LEPLEY Yannick BARRIOS	Patricia VINCENT Nicolas GROSSI Graziella LEPLEY Agnès PRUNET	Éric BRIAULT François LECHRIST Philippe CHANDONNAY Geoffrey BEDU		
Associations culturelles	Scolaire : Relations Écoles, Collège, MFR Enseignants/Rythmes Scolaires/Gestion de la Cantine	Fêtes et Cérémonies	Eau/Assainissement/Voirie/ Gestion du cimetière		
Mylène BELOT Guillaume PIOCHON	Justine MARCHAND Pauline RENAUDIN Graziella LEPLEY Patricia VINCENT	Justine MARCHAND Nicolas GROSSI Philippe CHANDONNAY Geoffrey BEDU	Geoffrey BEDU Éric BRIAULT François LECHRIST Philippe CHANDONNAY		
	Associations/Sports, Loisirs	Économie locale			
	Éric BRIAULT Justine MARCHAND Nicolas GROSSI Agnès PRUNET	Guillaume PIOCHON François LECHRIST Philippe CHANDONNAY Éric BRIAULT			

N°6 a-11.06.2020-OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DES TILLEULS

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués qui siégeront au Conseil d'Administration de l'École Publique des Tilleuls. Les membres du Conseil municipal, par un vote à bulletin secret de 15 votants, 15 suffrages exprimés, ont élu les délégués suivants :

- **Délégué titulaire** : M. Guillaume PIOCHON
- **Déléguée suppléante** : Mme Justine MARCHAND

N°6 b-11.06.2020-OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE ST EUGÈNE

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués qui siégeront au Conseil d'Administration de St Eugène. Les membres du conseil municipal, par un vote à bulletin secret de 15 votants, 15 suffrages exprimés, ont élu les délégués suivants :

- **Délégué titulaire** : M. Guillaume PIOCHON
- **Déléguée suppléante** : Mme Patricia VINCENT

N°6c-11.06.2020-OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE RACAN

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués qui siégeront au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE RACAN**. Compte tenu des candidatures proposées, les membres du Conseil municipal, par un vote à bulletin secret de 15 votants et 15 suffrages exprimés, ont désigné les délégués suivants :

Titulaires :

M. Guillaume PIOCHON et Mme Pauline RENAUDIN

Suppléante :

Mme Justine MARCHAND

N°6d-11.06.2020-OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués qui siégeront au Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale de Neuvy-le-Roi. Les membres du Conseil municipal, par un vote à bulletin secret, de 15 votants et 15 suffrages exprimés, ont désigné les délégués au **Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale de Neuvy-le-Roi** comme suit :

Titulaire : M. Guillaume PIOCHON

Suppléant : M. Philippe CHANDONNAY

N°6 e-11.06.2020-OBJET : ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les élus à procéder à l'élection d'un délégué qui représentera la Commune au Comité National d'Action Sociale (au bénéfice du Personnel des Collectivités Territoriales). Les membres du Conseil municipal, par un vote à bulletin secret de 15 suffrages exprimés, ont désigné les délégués suivants :

Déléguée titulaire au CNAS : Mme Anne GOGUÉ

Déléguée suppléante au CNAS : Mme Pauline RENAUDIN

N°6f -11.06.2020-OBJET : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire expose qu'un correspondant défense avait été désigné à la demande de la Délégation militaire départementale d'Indre et Loire, pour assurer le rôle d'interlocuteur des autorités militaires du Département et de la Région. Suite à la mise en place du nouveau Conseil municipal, il demande si des élus sont candidats à cette fonction. Messieurs François LECHRIST et Éric BRIAULT proposent leur candidature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. François LECHRIST au titre de titulaire, et M. Éric BRIAULT comme suppléant.

N° 7-11.06.2020-OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE ET LOIRE (S.I.E.I.L.)

Suite à la mise en place du nouveau Conseil municipal, le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués qui siègeront au **S.I.E.I.L.** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE ET LOIRE) Candidatures : M. Nicolas GROSSI titulaire, M. Geoffrey BEDU, suppléant.

Sont élus, par un vote à bulletin secret de 15 votants, avec un nombre de suffrages exprimés de 15 :

- **Délégué titulaire** : M. Nicolas GROSSI, domicilié 20 Rue Saint-Nicolas 37370 NEUVY-LE-ROI : 15 voix

- **Délégué suppléant** : M. Geoffrey BEDU, domicilié La Basse Gitonnière 37370 NEUVY-LE-ROI : 15 voix.

Le Conseil municipal prend acte que ces derniers représenteront la Commune au sein de toute instance du SIEIL.

N° 8-11.06.2020 – OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SYNDICAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉPURATION ET LE SUIVI DES EAUX D'INDRE ET LOIRE (SATESE)

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, Monsieur le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués qui siègeront au **SATESE D'INDRE ET LOIRE** (SYNDICAT d'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉPURATION ET LE SUIVI DES EAUX D'INDRE ET LOIRE).

Candidatures : M. Philippe CHANDONNAY titulaire, M. Éric BRIAULT, suppléant.

Sont élus, par un vote à bulletin secret de 15 votants, avec un nombre de suffrages exprimés de 15 :

- **Délégué titulaire** : M. Philippe CHANDONNAY, domicilié La Mauvissière 37370 NEUVY-LE-ROI : 15 voix

- **Délégué suppléant** : M. Éric BRIAULT, domicilié 6 Rue des Prés 37370 NEUVY-LE-ROI : 15 voix.

N° 9-11.06.2020 – OBJET : DÉFINITION DU NOMBRE DE SIÈGES ET ÉLECTION DES ÉLUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre d'élus délégués au conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent *un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus* ;

Décide de fixer à huit le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection des huit membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Mesdames Agnès PRUNET, Patricia VINCENT, Pauline RENAUDIN, Graziella LEPLEY, Mylène BELOT et Messieurs François LECHRIST, Éric BRIAULT et Guillaume PIOCHON, formant une seule liste ;

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à bulletin secret, nombre de votants : 15 - nombre de suffrages exprimés : 15 - Sièges à pourvoir : 8

Sont ainsi déclarés élus : Mesdames Agnès PRUNET, Patricia VINCENT, Pauline RENAUDIN, Graziella LEPLEY, Mylène BELOT et Messieurs François LECHRIST, Éric BRIAULT et Guillaume PIOCHON, pour constituer, avec Monsieur le Maire, Président de droit, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neuvy-le-Roi.

N° 10-11.06.20 -OBJET : DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-22, permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de Flavien THÉLISSON, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée inférieure à 9 ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 500 euros ;

8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal, soit 5 000 €.

N° 11-11.06.2020-OBJET : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2021 POUR VALIDATION

Agnès PRUNET, Adjointe au maire, présente le projet de programmation culturelle pour l'année 2021 et demande sa validation par les membres du Conseil municipal. Elle expose que cette procédure est nécessaire afin de déposer le dossier PACT auprès de la Région Centre Val de Loire qui permettra d'obtenir une participation financière. Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une opposition de François LECHRIST, valide la programmation culturelle 2021 telle que présentée ci-dessous :

	dates	quoi	Contrat	Dépl.	Nourriture	Sacem	Billetterie
Vœux du maire	15/01/2021	2 moiselles de B	800		22	80	0
Jazz	13/02/2021	Gumbo jam	1800		100	180	12€/ 6€
FeC	<u>27/02/2021</u>	<u>Laurent Sciamma</u> <u>"Bonhomme"</u>	<u>2600</u>		<u>70</u>	<u>260</u>	<u>12€/ 6€</u>
	<u>13/03/2021</u>	<u>swing cockt'elles</u>	<u>3165</u>	<u>160</u>	<u>88</u>	<u>300</u>	<u>12€/ 6€</u>
	<u>Année 2021</u>	<u>3 public en herbe</u>	<u>2500</u>				<u>0</u>
	<u>17/04/2021</u>	<u>Valentin Vander</u> <u>"mon étrangère"</u>	<u>2500</u>		<u>100</u>	<u>260</u>	<u>12€/ 6€</u>
	<u>26/06/2021</u>	<u>Cie Oculus "le bar sous la</u> <u>mer"</u>	<u>2000</u>		<u>88</u>	<u>200</u>	<u>12€/ 6€?</u>
	<u>03/07/2021</u>	<u>Slash bubbles "slash in the</u> <u>air"</u>	<u>773</u>		<u>22</u>		<u>0</u>
Semaine théâtre	<u>02/10/2021</u>	<u>Cie et si « Dom juan ou la</u> <u>liberté égoïste »</u>	<u>500</u>		<u>100</u>		<u>12€/ 6€</u>
	<u>09/10/2021</u>	<u>Prométhéâtre "la cousine</u> <u>bette"</u>	<u>1426</u>		<u>88</u>	<u>150</u>	<u>12€/ 6€</u>
Scolaire	<u>15/10/2021</u>	<u>Héka "le bateau pirate"</u>	<u>1600</u>		<u>88</u>	<u>160</u>	<u>0</u>
Noël	<u>12/12/2021</u>	<u>Ensemble Consonance</u> <u>Marc-Antoine Charpentier</u>	<u>3000</u>				<u>14€/7€</u>
	<u>19/12/2021</u>	<u>Théâtre du sous-sol</u> <u>"la conférence du rêve"</u>	<u>1022</u>		<u>88</u>	<u>100</u>	<u>0</u>
TOTAL			<u>23 686</u>	<u>160</u>	<u>854</u>	<u>1690</u>	

François LECHRIST exprime sa gêne vis-à-vis d'un spectacle qu'il trouve ouvertement « féministe » et donc qui amène à une idée politique. Un débat s'engage entre les élus, Mylène BELOT conclut que l'on pourrait considérer alors que tous les spectacles développent une « idée politique » et que l'art est là aussi pour faire réfléchir les gens.

Philippe CHANDONNAY demande quelle est la durée du spectacle qui doit avoir lieu pour les vœux du Maire. Ce spectacle est programmé pour 45 mn.

N° 12-11.06.2020 -OBJET : CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL, SIS 5 RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire expose que, par délibération en date du 26 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé de procéder à la cession de l'immeuble situé 5 Rue du 8 mai 1945. Il présente la proposition d'achat de M. Nicolas GIRAUT et de Mme Anaïs PELTIER d'un montant de 106 000 € préalablement négociée et invite le conseil municipal à valider la cession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCÉPTE de procéder à la cession du bien immobilier ci-après désigné, au prix de 106 000 € :

- un immeuble sis, 5 rue du 8 mai 1945, cadastré D 1848, 1849, et lieu-dit « Beauregard » section D 1852, 1854 et 2077 d'une superficie totale de 850 m²

- CONFIRME que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié qui sera rédigé par l'Office notarial BERNARD-CHAPOUTOT de Neuillé-Pont-Pierre (37360) ainsi que tous les documents nécessaires à cette cession.

Le Maire a rappelé l'historique de ce dossier. Il informe qu'une convention a été signée avec les acquéreurs autorisant une occupation anticipée des lieux sous certaines conditions.

N°13-11.06.2020 - OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI

Suite à la mise en place du nouveau Conseil municipal, le Maire invite les élus à procéder à l'élection des délégués qui siégeront au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI**.

Candidats : Mme Pauline RENAUDIN et M. Éric BRIAULT comme titulaires
M. François LECHRIST et M. Nicolas GROSSI comme suppléants.

Sont élus, par un vote à bulletin secret de 15 votants, avec un nombre de suffrages exprimés de 15 :

Délégués titulaires : Mme Pauline RENAUDIN et M. Éric BRIAULT : 15 voix

Délégués suppléants : M. François LECHRIST et M. Nicolas GROSSI : 15 voix

N°14-11.06.2020- OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Flavien THÉLISSON :

- souhaite évoquer la mise en place des commissions communales afin que certaines soient lancées rapidement et précise qu'il y a tout un travail de suivi. Il demande que dans les quinze jours à trois semaines, les commissions aient commencé à travailler. Il présente quelques observations des administrés (fleurissement, terrasse et bancs enlevés,...) En conséquence, il confirme qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place rapidement.
- souhaite qu'il y ait une communication auprès des gens du village sur le travail fait par les commissions et le Conseil municipal, qui pourrait se concrétiser par la mise en place d'une « gazette » déposée dans les commerces.
- informe de son premier dossier important pour la gestion d'un « péril imminent » avec expertise ordonnée par le Tribunal. Il explique qu'il est important que les élus soient informés du « délogement » et du « relogement » procédure qu'il a fallu mettre en place

Agnès PRUNET informe :

- que l'association AGEVIE reviendra le mardi après-midi à la salle d'accueil dans le cadre des animations pour les personnes âgées fragiles ;
- que le cinéma reprendra le 18 septembre prochain à la salle de spectacles Armand Moisant ;
- qu'un spectacle « Tim la parade » aura lieu le 5 juillet à 17 heures Parc de la Bibliothèque avec déambulation dans les rues.

Il est demandé si les spectacles 2020 ont été annulés. Agnès PRUNET précise qu'ils ne sont pas annulés mais reportés.

Anne GOGUÉ demande si une autre fête est organisée compte tenu de l'annulation du feu d'artifice.

Éric BRIAULT demande s'il est prévu la remise des clés de la Mairie aux conseillers. Cela va se faire après la réunion du conseil.

François LECHRIST rappelle le projet de visite des bâtiments communaux pour l'ensemble des élus. Flavien THÉLISSON propose de définir plusieurs dates. Il demande des informations sur l'avancée du dossier d'ouverture du Parc de Loisirs. Il n'y a pour le moment aucune nouvelle. Il interpelle sur le mystère des vasques du Monument aux Morts, enlevées par les agents communaux.

Philippe CHANDONNAY demande la date de réouverture de la Mairie. Dès que les aménagements seront faits. Le conseil est informé des nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie : tous les matins de 10 H 00 à 12 H 30, les lundi et mercredi de 14 H 00 à 16 H 30, le samedi de 10 H à 12 H 00. Il Interpelle sur les déjections des chiens et sur le nettoyage des trottoirs. Il est également demandé que le nettoyage en fin de marché soit remis en place.

IL demande confirmation du prix de vente de l'immeuble communal Rue St André au prix de 160 000 €. C'est exact.

Graziella LEPLEY confirme qu'il y a beaucoup de déjections canines autour de l'école des Tilleuls.

Nicolas GROSSI expose qu'il y a beaucoup de problèmes de voirie et des travaux sont à faire en urgence (avaloire, écoulement devant le bureau du Maire, accotements, ornières,)

Flavien THÉLISSON informe que le vice-président de la commission voirie de la CCGCPR, M. ANCEAU, doit venir en visite à Neuvy-le-Roi et se mettre en rapport avec Nicolas GROSSI.

Flavien THÉLISSON rend compte des élections à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan et sur l'élection de M. TRYSTRAM comme Président. Flavien THÉLISSON a été élu vice-Président de la commission Culture et Communication.

Guillaume PIOCHON demande la procédure pour participer à une commission de la Communauté de Communes. Il faut attendre les informations de la Communauté de Communes.

Fin de la séance à 22 H 55.